



Cette rubrique traite de la comptabilisation des actifs et des passifs. Pour les participants qui n'ont aucune expérience de la comptabilité d'exercice, il peut être utile d'aborder ce sujet après avoir couvert les principes généraux du passif.

IPSAS 32 traite de la comptabilisation des accords de concession de services par le concédant – qui est généralement l'entité du secteur public. Il n'existe pas d'IFRS équivalente. Toutefois, IFRIC 12, Accords de concession de services, traite de la comptabilisation de ces accords par l'opérateur – qui est généralement une entité du secteur privé. IPSAS 32 a été conçue pour être un « miroir » de l'IFRIC 12, assurant une comptabilité cohérente.

La prévalence des accords de concession de services dans le secteur public varie d'une juridiction à l'autre – déterminez s'il s'agit d'une question importante pour les participants ou non. Si la juridiction n'utilise pas les accords de concession de services, cette présentation peut ne pas être une priorité.

Le Manuel des normes comptables internationales du secteur public est la principale source faisant autorité sur les principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public.

Toutes les informations contenues dans cette présentation sont exclusives et protégées par le droit d'auteur.

Accords de concession de services



Accords de Concession de Services

- Un accord contraignant entre un concédant et un opérateur (concessionnaire) dans lequel
 - L'opérateur utilise l'actif concédé pour fournir un service public au nom du concédant pendant une période déterminée; et
 - L'exploitant est rémunéré pour ses services pendant la durée de l'accord de concession de services

Accords de concession de services 

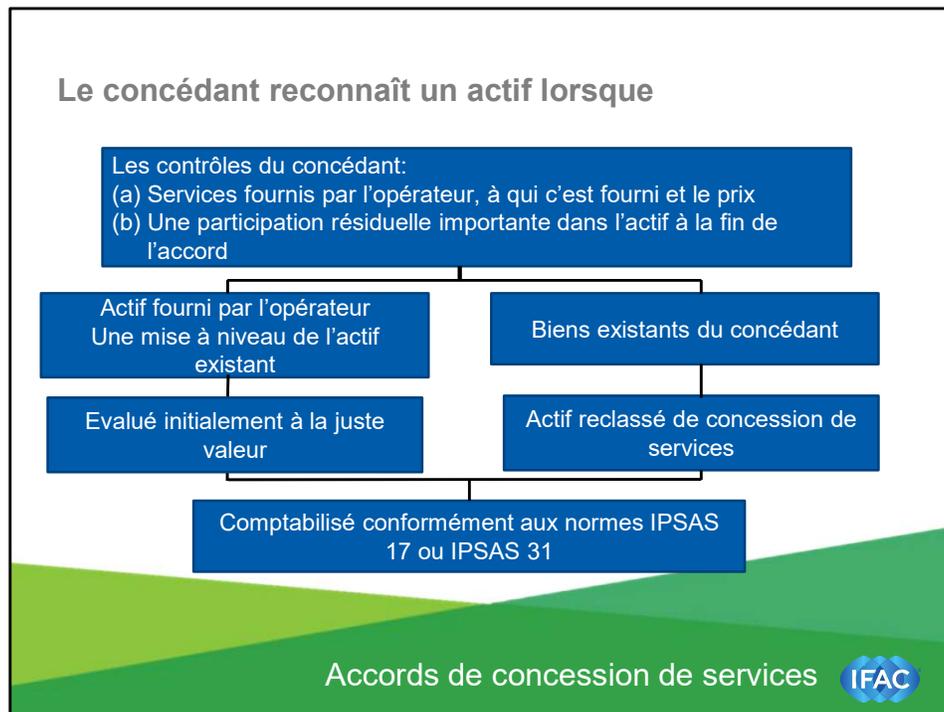
L'opérateur est généralement une entité du secteur privé, le concédant est généralement une entité du secteur public.

Si la juridiction a conclu des accords de concession de services, envisagez d'ajouter une diapositive contenant des exemples pertinents. Sinon, envisagez d'ajouter une diapositive avec des exemples génériques, par exemple :

- Nouvelles/ Installations hospitalières améliorées, payées par le concédant sur 25 ans; les facilités reviennent au concédant à la fin de l'accord
- Route à péage payée par les droits d'usage sur 30 ans; la route revient au concédant à la fin de l'accord

Actif de Concession de Service

- Un bien utilisé pour fournir des services publics dans le cadre d'un accord de concession de services qui :
 - Est fourni par l'opérateur :
 - Que l'opérateur construit, développe ou acquiert d'un tiers; ou
 - Qui est un actif existant de l'exploitant; ou
 - Est fourni par le concédant:
 - Est un bien existant pour le constituant; ou
 - Est une mise à niveau d'un bien existant du concédant



Le test de contrôle (case du haut) est le principal déterminant pour déterminer si un actif est un actif de concession de services. Le test est le même que celui que l'on trouve dans IFRIC 12, ce qui devrait aboutir à une comptabilisation cohérente du constituant et de l'exploitant (si les IPSAS sont utilisées par le constituant, les IFRS par l'opérateur).

De plus amples détails sont fournis dans le module Actifs (page 76).

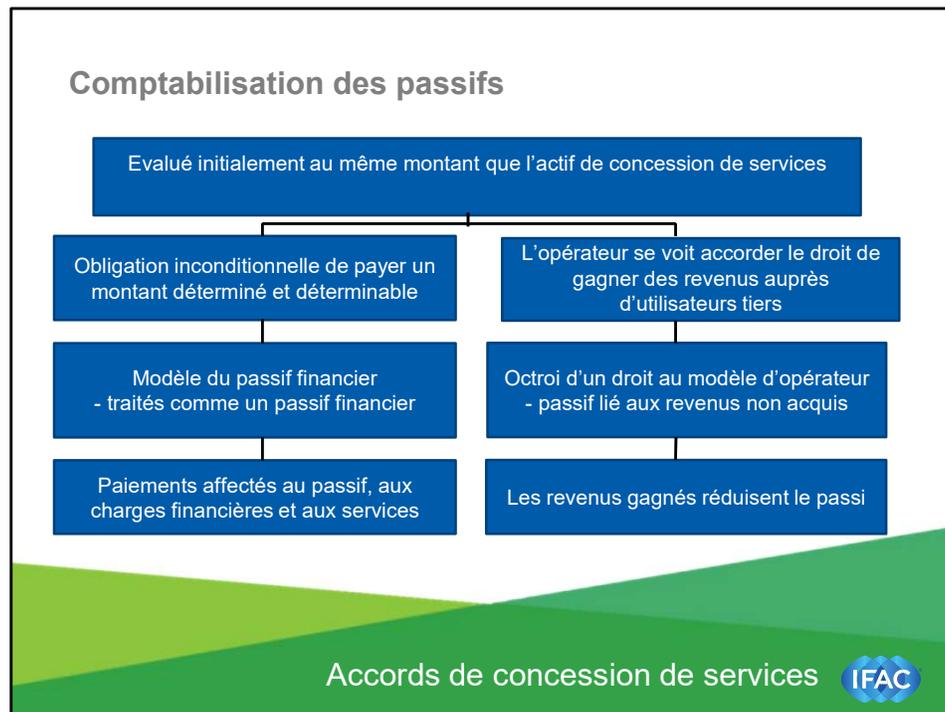
Actif de concession de services d'une ville

Paiements de l'accord de concession de services de traitement des eaux usées			
	Mensuel	Annuel	Valeur actuelle
Composantes du capital	130 CU	1,560 CU	15,500 CU
Exploitation et maintenance	99 CU	1,188 CU	11,731 CU
Total	229 CU	2,748 CU	27,231 CU

1. Comment l'installation de traitement des eaux usées est-elle mesurée par la Ville ? Expliquer
2. Votre réponse serait-elle différente si les paiements n'étaient pas séparés entre les composantes ? Expliquer

Accords de concession de services 

La réponse à cette question de discussion est fournie dans le module Actifs (page 79).



Lorsque le concédant comptabilise un actif concessionné de services, il comptabilise également un passif.

Lorsque le paiement est effectué par le concédant (partie gauche de la diapositive), le traitement comptable reflète la comptabilité d'IFRIC 12.

Lorsque l'opérateur (le concessionnaire) tire des recettes des utilisateurs, le traitement comptable est différent (en vertu de l'IFRIC 12, l'opérateur comptabiliserait une immobilisation incorporelle pour le droit de facturer les utilisateurs, amortie sur la durée du contrat).

Si les participants connaissent IFRIC 12, mettez l'accent sur les similitudes et les différences.

De plus amples détails sont disponibles dans le module Actifs (à partir de la page 80).

Responsabilité de la ville

Scénario:

La Ville de n'importe où (concedant) a conclu un accord de concession de services dans le cadre duquel elle effectue un flux prédéterminé de paiements à une entité du secteur privé (exploitant) pour le traitement des eaux usées. Les paiements ont été répartis dans l'accord de concession de services entre les composantes d'équipement et de service. La durée de l'accord est de 21 ans à compter de la date de mise en service. Les paiements commencent au cours du premier mois de la deuxième année, lorsque l'actif de concession de services est mis en service et reçoit les eaux usées. Aucun paiement n'est dû pendant la construction de l'actif de concession de services.

Accords de concession de services 

(Le scénario se poursuit sur la diapositive suivante)

Responsabilité de la ville

Paiements de l'accord de concession de services de traitement des eaux usées				
	Paiements		Valeur actuelle*	
	Mensuel	Annuel		
Composantes du capital	130 CU	1,560 CU	15,500 CU	15,196 CU
Exploitation et maintenance	99 CU	1,188 CU		
Total	229 CU	2,748 CU		

*Le taux d'actualisation est de 8,11 %. Il s'agit du coût moyen pondéré estimatif du capital du secteur privé pour des projets ayant une échelle, un type d'entreprise et un profil de risque comparables.

Questions:

1. À l'aide des informations contenues dans le tableau, quelles entrées sont faites pour enregistrer l'actif et le passif de la concession de services ? Expliquer
2. Quelles sont les écritures effectuées pour répartir les paiements effectués au cours de l'année 2 ? Expliquer

Accords de concession de services 

La réponse à cette question de discussion est fournie dans le module Actifs (page 83).

Autres questions

- Autres passifs, engagements, passifs éventuels et actifs éventuels
- Autres produits
 - Paiements versés par l'opérateur au concédant (loyer, paiements initiaux, flux de paiements et autres contreparties)
 - Dispositions relatives au partage des produits
- Se référer au Guide d'application IPSAS 32

Accords de concession de services



Presentation et Informations

- Une description et les modalités importantes de l'accord
- La nature et étendue des droits découlant de l'accord
- Valeur comptable des actifs des concessions de services
- Obligations de fournir aux opérateurs l'accès aux actifs de concession de services
- Modifications apportées à un accord
- Informations requises par d'autres IPSAS

Accords de concession de services



Questions et Discussions



- Visitez le site web de l'IPSASB
<http://www.ipsasb.org>

Accords de concession de services

